

La petite et moyenne entreprise (PME) comme moteur de création de l'emploi en Algérie

Dr. SAIDI Yahia*

المستخلص:

تسعى هذه الدراسة إلى إبراز دور المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في الحد من معدلات البطالة في ظل جهود الدول الجزائرية الرامية لتحقيق التنمية الاقتصادية، ودعم وتشجيع إنشاء هذا النوع من المؤسسات في مختلف القطاعات الاقتصادية، فالمؤسسات الصغيرة والمتوسطة تستطيع أن تحقق توازنا اقتصاديا واجتماعيا، وذلك لقدرتها على الانتشار الجغرافي والتوسع داخل المدن والقرى، على عكس المؤسسات الكبيرة التي غالبا ما تتمركز في المدن الكبيرة. ذلك أن انتشار المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في المناطق الريفية والمدن الصغيرة من شأنه أن يساعد على خلق فرص عمل لأفراد المنطقة التي تقام فيها، مما يساهم في تخفيف معدلات البطالة ورفع مستوى المعيشة بشكل عام. فالمؤسسات الصغيرة والمتوسطة تتيح فرص اقتصادية جيدة (فرص العمل) لم تكن موجودة من قبل بالنسبة لكثير من فئات المجتمع سواء العاطلة عن العمل أو ذات الدخل المحدود.

الكلمات المفتاحية: المؤسسات المتوسطة والصغيرة - حاضنات الأعمال - البطالة - النمو الإقتصادي.

* Maître de Conférences classe A, Université de M'sila.

Résumé : Cette étude vise à mettre en évidence le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans la diminution du taux de chômage en Algérie dans le cadre des efforts du gouvernement afin de parvenir au développement économique, et de soutenir et d'encourager la mise en place de telles institutions dans les différents secteurs économiques. En revanche, les PME, vue leurs capacités de répartition géographique et d'expansion dans les villes et villages, peuvent atteindre un équilibre sur le plan économique et social, contrairement aux grandes entreprises, qui sont souvent concentrés dans les grandes villes. La prolifération des PME dans les régions rurales et petites villes contribuerait à créer des emplois pour les membres de la région, aboutissant à la réduction des taux de chômage et de relever le niveau de vie en général. Les PME fournissent des possibilités d'emploi qui n'existaient pas auparavant pour de nombreux segments de la société à faible revenu ou sans emploi.

Mots clés : PME, Pépinières d'entreprises, Le Chômage, Développement économique.

Introduction

Le gouvernement algérien a fait un effort considérable pour réduire le taux de chômage et de fournir de nouveaux postes de travail grâce au soutien des PME au cours de la dernière décennie, où des réformes importantes conduites par le gouvernement algérien pour renforcer le cadre juridique et législatif afin de créer un environnement de travail favorable pour les activités de ce secteur. A cet égard, le ministère des petites et moyennes entreprises a été mis en place en l'an 2000, faisant de l'Algérie, le premier pays arabe créant ce type de ministère. Ce ministère a conçu et mis en œuvre une stratégie intégrée pour améliorer le climat d'investissement pour le développement des PME en Algérie. Ces réformes comprenaient la promulgation d'une législation de grande importance, comme la loi 2001 concernant le développement et la promotion des PME, loi sur les garanties de crédit, et la loi du Conseil National des PME.

I. Aperçu sur les PME en Algérie

I. 1. Définition

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent un groupe très hétérogène. Elles sont présentes dans des activités très diverses. Ces entreprises appartiennent à des propriétaires, pauvres ou riches ; elles exercent leur activité sur des marchés très différents (dans des zones urbaines ou rurales, au niveau local, national, régional ou international) ; elles se distinguent par le niveau de compétences de leurs salariés, le montant de leur capital, leur technicité et leur vocation plus ou moins affirmée à se développer, et relèvent soit de l'économie officielle, soit de l'économie parallèle. Cette hétérogénéité n'autorise qu'une définition très générale et macroscopique des PME. C'est l'effectif qui est le principal critère quantitatif définissant une PME. L'Union européenne et un grand nombre de pays de l'OCDE et de pays en transition et en développement fixent la limite supérieure à 200 ou 250 personnes. Rares sont les pays qui adoptent une autre règle : le Japon (300 salariés) et les États-Unis (500 salariés).

L'application de la définition de la PME retenue par l'Union Européenne est adoptée par l'Algérie¹ fondée sur trois critères (les effectifs, le chiffre d'affaires et l'Indépendance de l'entreprise). A cet égard, « La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant une (1) à (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte les critères d'indépendance »².

¹ L'Algérie a adoptée la Charte de Bologne sur le PME en juin 2000 et défini la PME comme suis : « La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars ».

² Loi N° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E), chapitre II Art. 4, Journal Officiel de la République Algérienne (JORA) N° 77 du 15 décembre 2001.

Tableau N°01: La typologie des PME

Type	Effectif	Chiffre d'affaires (D.A)	Total bilan (D.A)
Très petite entreprise (T.P.E)	01 à 09	< 20 millions	< 10 millions
Petite entreprise	10 à 49	< 200 millions	< 100 millions
Moyenne entreprise	50 à 250	200 millions à 2 milliards	(100 – 500) millions

Source : Articles 5, 6 et 7 du JORADP N° 77 du 15 décembre 2001.

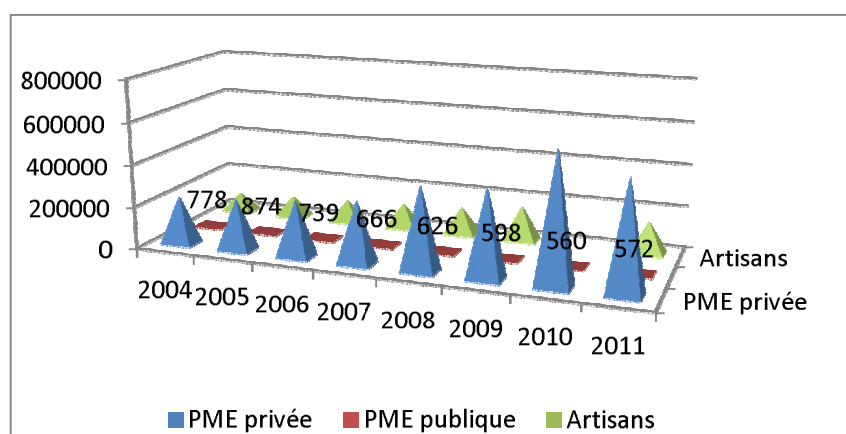
I. 2. La croissance des PME algériennes

Depuis l'adoption du nouveau code des investissements en 1993 qui se veut être la pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie renforcée par les dispositions relatives des investissements en 2001, la tendance à la croissance des PME algériennes connaît une évolution positive comme l'indiquent les statistiques du tableau suivant :

Tableau N°02 : Evolution des PME algériennes durant la période 2004 – 2011

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PME privée	225449	245842	269806	293946	392013	408155	606737	511856
PME publique	778	874	739	666	626	598	560	572
Artisans	86732	96072	106222	116346	126887	162085	-----	146881
Total	312959	342788	376767	410959	519526	570838	607297	659309

Source : Ministère des PME et de l'artisanat

Figure n° 01 : Évolution des PME algériennes durant la période 2004 - 2011

Source : Etablie par l'auteur à partir des données du tableau n°02

Le bulletin statistique des PME pour l'année 2011 met en évidence la continuation et l'approfondissement des grandes tendances de la dynamique de développement du tissu des PME constatées depuis le lancement du plan 2010-2014. Ainsi, à fin 2011, la population de PME en Algérie est 659.309 entités, tous statuts confondus, 99,9% sont constituées d'entreprises privées et 60% de personnes morales. En année, il a été enregistré, un total de 44.390 nouvelles entités créées et la radiation de 9.545, représentant en net une progression annuelle à l'ordre de 6,5%. Les personnes morales ont évolué plus faiblement, de l'ordre de 6%. Quant au nombre des PME du secteur public, il a augmenté de 2,7% par rapport à 2010, et un emploi total de 1.724.197.

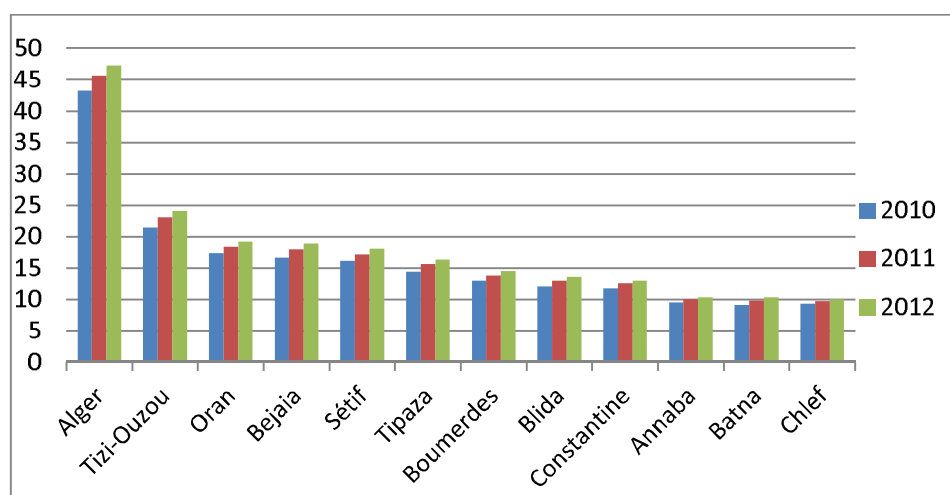
I. 3. Implantation territoriale des PME

En raison de sa démographie, le pays présente une répartition inégale des PME et reste marqué par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui concentre plus de 52 % des PME implantés dans le pays. Quatre wilayas, à savoir Alger (11.65 % du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent plus de 27 % de la population des PME dans le pays.

Tableau n°03 : Part des 12 premières Wilayas dans la répartition des PME

N°	Wilaya	2010	2011	Part en %	Evolution %	1 ^{er} semestre 2012	Part en %
1	Alger	43.265	45.636	11,65	5,48	47 253	11,59
2	Tizi-Ouzou	21.481	23.109	5,90	7,58	24 068	5,90
3	Oran	17.323	18.370	4,69	6,04	19 200	4,71
4	Bejaia	16.695	17.962	4,58	7,59	18 872	4,63
5	Sétif	16.096	17.154	4,38	6,57	18 044	4,42
6	Tipaza	14.434	15.672	4,00	8,58	16 350	4,01
7	Boumerdes	12.955	13.787	3,52	6,42	14 463	3,55
8	Blida	12.059	12.938	3,30	7,29	13 620	3,34
9	Constantine	11.781	12.561	3,21	6,62	13 010	3,19
10	Annaba	9.508	10.041	2,56	5,61	10 357	2,54
11	Batna	9.149	9.866	2,52	7,84	10 314	2,53
12	Chlef	9.356	9.755	2,49	4,26	10 040	2,46
S/Total		194.102	206.851	52,80	6,57	215 591	52,87
TOTAL		369.319	391.761	100	6,08	407 779	100

Source : Etabli par l'auteur d'après les données statistiques des Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20 et 21, Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement.

Figure N° 02 : Mouvement de création des PME privées par région

Source : Etablie par l'auteur à partir des données du tableau n°03

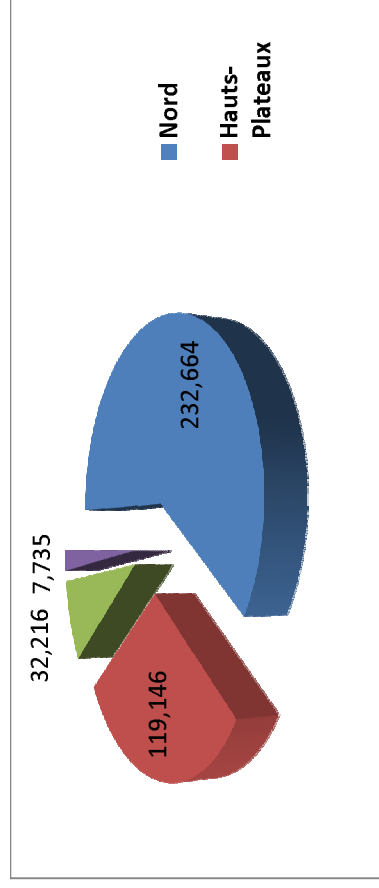
En termes de dispersion géographique, le Nord concentre l'écrasante majorité des PME comparativement au Sud du pays. Dans la région Nord, le Centre abrite la part la plus importante des PME. La région Nord regroupe à cet égard, 232.664 PME, soit 59,39% des PME du pays. Suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 119.146 PME (30.41%), alors que la région du Sud et du Grand Sud accueille 39.951 PME (environ 10.20% du total).

Tableau N°04 : Mouvement de création des PME privées par région

Région	2010	Mouvements 2011				2011	1 ^{er} sem 2012
		Créations	Radiations	Réactivations	Ecart		
Nord	219.270	15.633	5.598	3.359	13.394	232.664	241.885
Hauts-Plateaux	112.335	7.994	2.710	1.527	6.811	119.146	124.136
Sud	30.153	2.087	439	415	2.063	32.216	33.661
Grand Sud	7.561	525	442	91	174	7.735	8.097
Total	369.319	26.239	9.189	5.392	22.442	391.761	407.779

Source : Etabli par l'auteur d'après les données statistiques des Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20 et 21, Ministère de l'Industrie, de PME et de la Promotion de l'Investissement.

Figure N°03 : PME privées par région (2011)



Source : établie par l'auteur à partir des données du tableau N°04.

A la fin du 1er semestre 2012, la population globale des PME, dans ses principales composantes (Tableau n°05), s'élève à 687 386 entités dont près de 60% sont constituées en personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,17%), soit d'entités exerçant dans les activités artisanales (22,42%). On recense par ailleurs 561 entreprises de type PME qui relèvent du giron étatique.

Tableau N°05 : Population globale des PME à la fin du 1^{er} semestre 2012

Types de PME	Nombre de PME	Part (%)
1. PME privées		
Personnes morales	407 779	59,32%
Personnes physiques	124 923	8,17%
Activités artisanales	154 123	22,42%
S/Total 1	686 825	99,92%
2. PME publiques		
Personnes morales	561	0,08
S/Total 2	561	0,08
TOTAL	687 386	100%

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20, Ministère de L'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de L'Investissement, Mars 2012, p 10.

A la fin du 1er semestre 2012, le nombre de PME privées déclarées s'élève à 686 825, réparties : Personnes morales 407 779 (représentant 59,32% du total), personnes physiques 124 923 (représentant 18,17% du total) et activités artisanales 154 123 (représentant 22,42% du total).

Par rapport au 1er semestre 2011, les PME privées ont progressé de 6,93% marquant ainsi une hausse nette de 44 511, dont 24 185 personnes morales, 7 663 personnes physiques et 12 663 relevant des activités artisanales (Tableau N°06).

Les PME ne représentent qu'une partie minime de la sphère des PME algériennes. Au 1er semestre 2012, leur nombre a diminué de 6,34 % par rapport au 1^{er} semestre 2011. Il passe de 599 à 561 PME. Leur effectif passe de 50 467 à 48 415 salariés.

Tableau N°06 : Evolution des PME (1^{er} semestre 2011 – 1^{er} semestre 2012)

Nature des PME	Nombre PME semestre 2011	de 1 ^{er} Nombre PME semestre 2012	Evolution	
			En nombre	En %
1. PME privées				
Personnes morales	383 594	407 779	24 185	6,30
Personnes physiques	117 260	124 923	7 663	6,54
Activités artisanales	141 460	154 123	12 663	8,95
S/Total 1	642 314	686 825	44 511	6,93
2. PME publiques				
Personnes morales	599	561	-38	-6,34
S/Total 2	599	561	-38	-6,34
TOTAL	642 913	687 386	44 473	6,92
Dont : personnes morales (privées et publiques)	384 193	408 340	24 147	6,29

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20, Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Mars 2012, p 11.

II. Mise à niveau des PME

Le Programme National de mise à niveau (PNMA) des PME constitue un instrument actif du processus de reconfiguration de la structure des PME dans le sens d'un accroissement du nombre d'entreprises moyennes.

Le programme de mise à niveau mis en place par l'Etat au bénéfice des PME a été ajusté sur le plan de sa gouvernance, puisque :

- La mise en œuvre des opérations est confiée à l'ANDPME
- toutes les parties prenantes sont maintenant associées à son pilotage.

Le décret exécutif n° 12- 134 du 21 mars 2012 a, ainsi, modifié les modalités de fonctionnement du Fonds national de mise à niveau des PME en instituant un **comité national de mise à niveau** dans lequel siègent désormais les représentants du Conseil national économique et social (CNES), du Conseil Consultatif de la PME et des principales organisations patronales.

II. 1. Vue d'ensemble

L'ouverture du marché Algérien à la concurrence (Accord d'association avec l'Union Européenne et future adhésion à l'OMC) oblige les PME à se mettre à niveau, à renforcer leur compétitivité et à développer leurs parts de marché sur le marché national et international. La mise à niveau passe aussi par l'amélioration de l'environnement des PME, considéré comme facteur de compétitivité.

L'Algérie a lancée depuis 2000, deux programmes de mise à niveau. Un programme dit de compétitivité industrielle conduit par le ministère de l'industrie, l'autre programme mené par le ministère des PME avec l'aide de l'union européenne. Le gouvernement a pris des mesures pour appuyer le programme national de mise à niveau des entreprises. Doté d'un financement de 386 milliards de dinars pour la période 2010-2014, traduit sans nul doute une volonté de l'État d'appuyer l'entreprise dans son développement afin de lui permettre de faire face aux menaces et de relever les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Pour permettre l'éligibilité d'un maximum de PME aux activités du dit programme qui cible quelque 20 000 PME à l'horizon 2014, le gouvernement a arrêté une démarche simplifiée à travers l'ANDPME, comme étant le seul gestionnaire et organe d'exécution de ce programme et qui peut désormais financer elle-même des activités contenues dans le programme, ainsi que l'attribution des responsabilités stratégiques au comité national de mise à niveau pour lui permettre de jouer pleinement son rôle³.

Suivant les données de l'ANDPME, seuls 15 % des PME algériennes utilisent le TIC sans leurs activités. Pour évoluer la situation, le programme national de mise à niveau piloté par l'ANDPME encourage les PME à utiliser les TIC par le financement à hauteur de 40 % des opérations d'acquisition de l'outil informatique des équipements et solutions impliquant l'utilisation des TIC.

³ Bulletin veille de la PME N°3, 30/03/2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz.

II. 2. Les différentes étapes de la mise à niveau

Le processus de mise à niveau passe par plusieurs étapes, mais chaque entreprise aura son parcours, propre dans la mise à niveau, selon ses spécificités. On distingue quatre grandes étapes⁴:

II. 2. 1. Etape 1

Le déclic, c'est une étape préparatoire qui vise à faire prendre conscience au chef d'entreprise de ses insuffisances et de celles de son entreprise. Cette étape se réalise à travers d'un pré-diagnostic ou diagnostic. Ce qui permet d'identifier et de valider les problèmes de l'entreprise.

II. 2. 2. Etape 2

L'adoption des bonnes pratiques de gestion et la mise en place d'une organisation fonctionnelle, il s'agit au cours de ce stade de mettre en place ou d'optimiser des fonctions d'entreprise si elles n'existent pas ou sont mal organisées.

II. 2. 3. Etape 3

Le développement fonctionnel. A ce niveau l'entreprise engage sa mise à niveau proprement dite sur des actions d'ordre spécifique et sur la base des acquis des étapes précédentes.

II. 2. 4. Etape 4

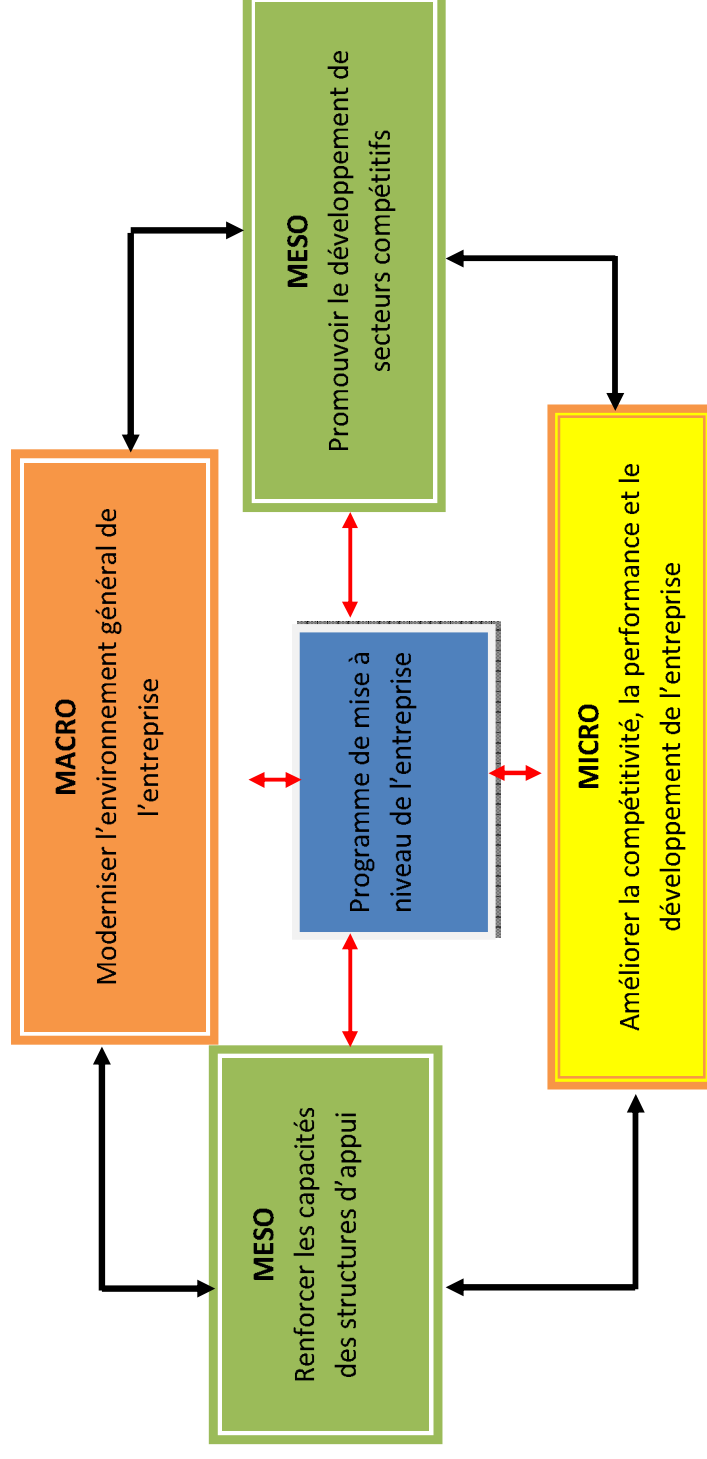
L'anticipation et la conformité aux standards internationaux. A ce stade le chef d'entreprise se met en situation d'anticipation sur l'avenir de l'entreprise et s'engage sur des actions de type sophistiqué, telles que :

- Mise en place de système qualité en vue de certification selon les normes internationales telles que ISO 9001, BPF, ISO 22000, etc.
- Marquage CE, plans d'action pour l'exportation.
- Elaboration d'une stratégie d'entreprise, projets de partenariat.
- Mise en place de R&D, veille technologique.

Les objectifs des programmes de mise à niveau peuvent être résumés dans le schéma suivant :

⁴ Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, www.mipmepi.gov.dz, consulté le 24/01/2013 à 14h.

Figure N°04 : Objectifs des programmes de mise à niveau des PME en Algérie



Source : Ex-Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR, 2004).

II. 3. Situation économique des PME

Le rapport final d'Euro Développement a recensé trois grandes catégories de PME à savoir :

- PME en situation de passivité et de survie
- PME en situation de croissance
- PME en situation de compétitivité

II.3.1. PME en situation de passivité et de survie

Elles constituent la majorité de la population des PME. Elles sont caractérisées pour la plus part par, des difficultés financières, une perte de position sur le marché traditionnel et le manque de structuration.

La pérennité de ces entreprises passe par la réalisation d'investissements de modernisation et/ou des désinvestissements. Les chefs de ces entreprises ne sont pas enthousiastes vis-à-vis de la mise à niveau, ils sont absorbés par les problèmes quotidiens et ne sont pas en mesure de réfléchir à l'avenir de leur entreprise.

II. 3. 2 PME en situation de croissance

Ce sont des entreprises qui ne connaissent pas de difficultés financières, elles cherchent à conserver ou améliorer leurs positions sur leur marché traditionnel, principalement domestique. Les chefs d'entreprise réalisent que leur confort sera remis en cause par l'ouverture commerciale et qu'ils doivent se préparer à la concurrence. Néanmoins, ils sont hésitants et ne mesurent pas encore bien tous les avantages que la mise à niveau peut leur apporter. Ils ne confirment pas leur adhésion et abandonnent parfois après le diagnostic ou la première action de mise à niveau.

II. 3. 3. PME en situation de compétitivité

Elles constituent la minorité. Leur situation financière est satisfaisante, leur organisation et leur management sont très modernes et leur position sur le marché est compétitive. Elles souhaitent élargir leur part sur le marché domestique et éventuellement conquérir des marchés à l'extérieur par l'exportation ou le partenariat.

Les patrons de cette catégorie d'entreprises ont, déjà, procédé à une mise à niveau autonome dans le sens où ils ont apporté des modifications managériales et techniques au sein de leur entreprise. Ils manifestent une adhésion forte, vis-à-vis de la mise à niveau.

III. Structures d'appui et d'accompagnement à la PME

Considérée comme source de vitalité, de souplesse et de création d'emplois, la PME dans ce contexte mondial en rapide globalisation, nécessite un appui et un accompagnement pour renforcer ses capacités managériales, techniques et technologiques. Dans ce but, un ensemble d'institutions, d'organismes et de programme est mis en place depuis le début des années 1990, en vue d'assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie.

III. 1. Structures d'animation économiques locales

Conscients de l'importance et des enjeux qui l'entourent, les pouvoirs publics ont créés des structures de promotion, de soutien et d'accompagnement des PME pour mieux cerner les points de faiblesses qui entravent la survie et le bon fonctionnement de ces entreprises. Parmi ces structures en trouve les centres de facilitation et les pépinières d'entreprise. Le 1^{er} semestre 2012 a connu la réception de huit (08) nouvelles structures d'où le total des structures réceptionnées a atteint 25⁵. Toutefois, les structures opérationnelles continuent à améliorer progressivement leurs activités, notamment en ce qui concerne les volets liés à l'accompagnement et l'hébergement des porteurs de projets.

Tableau N° 07 : Etat de réalisation des Centres de facilitation et Pépinières d'entreprises

Structures	Programme 2005 – 2009			Programme 2010-2014
	Projets inscrits	Réceptionnés	En cours de réalisation	
Centres de facilitation	33	15	18	04
Pépinières d'entreprise	17	10	07	10
Total	50	25	25	14

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N°20, Données 2011, Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Mars 2012, p 29.

⁵ Bulletin d'Information Statistique de la PME N°21, Données du 1^{er} Semestre 2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz.

III. 1. 1. Centres de facilitation

Institués par le décret exécutif n° 03-79 du 25 février 2003, qui les définit comme EPA dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placés sous la tutelle du ministre chargé de la PME. Ils ont pour mission d'apporter aide et assistance aux créateurs d'entreprises, entrepreneurs et porteurs de projets, lors de la phase de constitution par :

- la facilitation des démarches administratives et l'accès aux différents dispositifs d'aide et de financement mis en place par les pouvoirs publics, et constituer un lieu de rencontre entre les milieux d'affaires et l'administration.
- Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité et le profil du promoteur et proposer un programme de formation et de conseil adapté et spécifique.
- Le développement de la compétitivité, la diffusion des nouvelles technologies et assurer le pré-conseil technologique.
- La couverture éventuelle et/ou partielle des frais engagés avec les laboratoires de recherche (projets innovants).

Il est à noter que sur les 33 centres de facilitation programmés, 10 centres sont opérationnels et 8 en voie de démarrage.

L'analyse des données du tableau N° 08, montre que le nombre total des porteurs de projets ayant visités les centres s'élève à 2.721, dont le centre d'Oran a plus de visiteurs (1.150), soit 42,26% du total. Quant au nombre total des projets accompagnés est de 742, dont le centre d'Oran a réalisé le nombre le plus élevé avec 300, soit 40,43% du total. En termes de business plan élaborés, le nombre est de 76 ce qui est relativement faible, soit environ 10% du nombre total des projets accompagnés. Le nombre d'entreprises créées s'élève à 109 entreprises, soit environ 15% des projets accompagnés. Enfin, le nombre d'emplois créés est de 360, soit 4 emplois par entreprise.

Il est à noter que les projets accompagnés par les centres de facilitation relèvent de plusieurs secteurs tels que : les Services, Bâtiment et Travaux Publics, Agriculture, Pêche, Industrie Textile, Artisanat et Métiers, Bois...etc.

Tableau N° 08 : Centres de facilitation opérationnels

Centres de facilitation opérationnels	Nombre de projets accueillis au niveau des centres de facilitation	Nombre de projets accompagnés au niveau des centres de facilitation	Nombre de business élaborés	de plan	Nombre d'entreprises créées	Nombre d'emplois créés
Tipaza	365	71	12		/	/
Oran	1.150	300	30		40	110
Adrar	56	11	2		/	/
Bordj Bou Arreridj	575	249	10		48	192
Illizi	71	52	18		14	16
Jijel	231	6	2		4	32
Tamanrasset	17	5	/		/	/
Naama	160	20	/		/	/
Tindouf	50	10	2		3	10
Djelfa	46	18	/		/	/
Total	2.721	742	76		109	360

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N°20, Données 2011, Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Mars 2012, p 30.

III. 1. 2. Pépinières d'entreprises

La pépinière d'entreprise est instaurée par le décret exécutif n°03-78 du 25 février 2003, et organisée en établissement public à caractère industriel et commercial « EPIC ». Les pépinières d'entreprises ont pour mission d'apporter aide et assistance aux PME, lors de la phase de démarrage. La pépinière est placée sous la tutelle du ministre chargée de la PME soit en forme d'incubateur pour la prise en charge des porteurs de projets dans le secteur de services, ou sous forme d'atelier relais pour regrouper le porteurs de projets dans le secteur de la PMI et de l'artisanat, ou bien sous forme d'hôtel d'entreprises accueillant les projets issue du domaine de la recherche. En dénombre sur le territoire national, 4 pépinières en activité, 9 en voie de démarrage et 4 en cours de réalisation⁶. Le principal indicateur de performances de ces pépinières est le nombre de projets hébergés comme illustre le tableau ci-après :

Tableau N° 09 : Projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprise

Pépinières d'entreprise	Nombre de Projets hébergés	Nombre d'entreprises créées	Nombre d'emplois créés
Annaba	9	9	25
Oran	13	4	28
Ghardaïa	9	4	15
Bordj Bou Arreridj	2	2	/
Total	33	19	68

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N°20, Données 2011, Ministère

de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Mars 2012, p 29.

Les activités des projets hébergés au niveau des quatre pépinières sont diversifiées : secteur des TIC, Services, Agro-alimentaire, Fibres optiques et GPS, production de la signalétique ; énergie et application solaire.

En ce qui concerne le 1^{er} semestre 2012, le nombre de PME créées s'élevait à 27 et le nombre d'emplois 424, comme l'indique le tableau suivant :

⁶ Bulletin veille de la PME N°2 du 15 mars 2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz.

Tableau N°10 : Projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprises (1^{er} semestre 2012)

	1 ^{er} semestre 2012				Total
	Annaba	Oran	Ghardaïa	Bordj Bou Arreridj	
Nombre d'entreprises créées	8	8	4	7	27
Nombre d'emplois créés	26	140	-	258	424

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N°21, Données 2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Octobre 2012, p 29.

III. 2. Dispositifs d'aides et régimes d'incitation à l'investissement

III.2. 1 L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), développe un dispositif (le micro crédit) visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Le Micro Crédit est un prêt permettant l'achat d'un petit équipement et des matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier. Le montant de l'investissement est plafonné à 400 000 DA

III. 2. 2. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), institution publique créée en 1996 chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprise Le dispositif ANSEJ est réservé aux jeunes promoteurs âgés de 19-35ans (40 ans pour le gérant lorsque le projet génère 03 emplois au total) porteurs d'idée de projet de création d'entreprise.

Le processus d'accompagnement assuré par ce dispositif couvre les étapes de création de lancement et d'extension de l'entreprise. Il concerne des projets de création dont le coût global ne dépasse pas les 10 Millions de dinars.

III. 2. 3. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage

La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), prend en charge le dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités réservé aux chômeurs promoteurs de 35 à 50 ans, ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques. Le coût maximum est de 10 millions de dinars. Les services assurés aux promoteurs par le dispositif intègrent, à la fois, l'accompagnement personnalisé durant toutes les phases du projet et l'élaboration de Business Plan.

III. 2. 4. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), est une institution gouvernementale qui a pour mission la facilitation, la promotion et l'accompagnement de l'investissement et de la création d'entreprise à travers des régimes d'incitation qui s'articulent essentiellement autour de mesures d'exonération et de réduction fiscale.

Deux régimes d'avantages sont prévus : Le régime général s'applique aux investissements courants réalisés en dehors des zones à développer ; le régime dérogatoire s'applique aux investissements courants réalisés dans les zones à développer et à ceux présentant un intérêt particulier pour l'Etat. L'ANDI est présente dans toutes les wilayas du pays à travers les « guichets uniques décentralisés ».

III. 3. Garanties et aide à l'accès au financement bancaire

Plusieurs problématiques se posent, en matière de financement de projets de création d'entreprise. Parmi celles-ci, la faiblesse accusée en matière de fonds propres, l'absence ou l'insuffisance, dans certains cas, de garanties à présenter à la banque par les promoteurs. Des dispositifs de garantie des crédits bancaires d'investissement sont mis en place par les pouvoirs publics pour pallier à ces difficultés dont essentiellement.

III. 3. 1. Le Fonds de Garantie des Crédits au PME

Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR), est une institution publique, conçue pour faciliter l'accès des PME aux financements bancaires lors du lancement de projets de création ou d'extension d'activité, en accordant des garanties de crédits aux banques, à l'effet de compléter le montage financier des projets.

La garantie FGAR vient en complément des garanties réelles exigées par la banque auprès de ses clients pour la mobilisation des crédits octroyés.

Il est destiné aux investissements hors dispositifs (ANGEM, ANSEJ, CNAC) de création et d'extension d'activité de PME telle que définie par la loi d'orientation du 12 décembre 2001) (9).

Le montant minimal de la garantie par projet est de 5 millions DA et le montant maximal est de 50 millions DA. Le montant maximal de 50 millions DA désigne la garantie accordée et non le coût du projet. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par le FGAR. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

Le FGAR déploie ses activités sur l'ensemble du territoire national à partir des directions de PME de wilaya où il dispose dans chacune d'elles de représentation.

Tableau N°11 : Dossiers traités par secteur d'activité (de 2004 à fin Juin 2012)

Secteur d'activité	Nombre de projet	%	Montant de la garantie (DA)	%	Nombre d'emploi	%
Industrie	429	60	12 480 327 801	69	23 039	70
BTPH	163	23	3 137 899 063	17	6 721	20
Agriculture et Pêche	9	1	270 660 625	1	499	1.5
Services	117	16	2 277 272 720	13	2 839	8.5
Total	718	100%	18 166 160 209	100%	33 098	100%

Source : Etabli par l'auteur à partir des données statistique du Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 21, Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Octobre 2012.

On notera une concentration des dossiers traités dans le secteur d'industrie avec 60%, en deuxième place le secteur BTPH avec 23%, les services avec 8,5%, et en dernier l'agriculture et la pêche avec 1% du total des dossiers traités par le FGAR.

En termes de dispersion géographique, la région centre vient en première position avec un total de 367 projets et 16 486 emplois, la région est avec 183 projets et 8 367 emplois, l'ouest avec 139 projets et 7 167 emplois, et en dernière position, le sud avec 29 dossiers et 1 106 emplois (Tableau N°12).

Tableau N° 12 : FGAR : dossiers traités par région (de 2004 à fin juin 2012)

Région	Nombre de projets	Montant de la garantie (DA)	Nombre d'emplois
Est	183	4 783 710 843	8 367
Centre	367	8 813 831 441	16 458
Ouest	139	3 825 930 727	7 167
Sud	29	742 687 198	1 106
Total	718	18 166 160 209	33 098

Source : Etabli par l'auteur à partir des données statistique du Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 21, Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Octobre 2012

III. 3. 2. La Caisse de Garantie du Crédit d'Investissement

La caisse de garantie du crédit d'investissement (CGCI) est une institution publique mise en place pour soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit. La CGCI-PME a pour vocation de couvrir les risques attachés aux crédits d'investissement consentis aux Pme. Elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques, sur les crédits consentis aux Pme et complète les autres dispositifs d'aide au financement bancaire de la Pme constitués par le FGAR et le Fonds de Caution mutuelle. La limite de la garantie est plafonnée à 250 Millions de DA pour un montant maximum du crédit de 350 millions de DA. La garantie n'est offerte qu'après analyse du projet par la CGCI. La garantie définitive ne peut être octroyée qu'après la notification de l'accord de financement au promoteur par la Banque.

IV. PME et création d'emploi

IV. 1. Vue d'ensemble

Les questions relatives à l'emploi, et son corollaire la lutte contre le chômage, constituent une préoccupation majeure des pouvoirs publics, préoccupation réaffirmée dans les différents programmes de développement, à travers la fixation d'objectifs ambitieux de création d'emploi à savoir deux (02) millions d'emplois sur la période quinquennale (2005-2009) et trois (03) millions d'emplois sur la période 2010-2014.

L'emploi cumulé dans les PME tous types confondus, à la fin du 1^{er} semestre 2012, est de 1 776 461 individus (Tableau N°13). Ce chiffre inclut les employeurs des entreprises des PME privées (personnes morales) et les chefs d'entreprises privées relevant des fonctions libérales ainsi que les artisans. On note que le taux de croissance de l'emploi dans les PME a

progressé de 5,98% par rapport au 1^{er} semestre 2011, l'emploi dans le PME privées évoluant de 6,29%.

Tableau N°13 : Évolution des emplois déclarés par type de PME

Types de PME	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2012		Evolution
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
PME Privées					
Salariés	983 415	58,67%	1 041 221	58,61%	5,88%
Employeurs	642 314	38,32%	686 825	38,66%	6,93%
S/Total	1 625 729	96,96%	1 728 046	97,27%	6,29%
PME Publiques	50 467	3,01%	48 415	2,73%	-4,07%
Total	1 676 196	100%	1 776 461	100%	5,98%

Source : Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 21, Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Mars 2012, p 14.

IV. 2. Mouvement des PME privées par tranche d'effectif

La répartition des PME privées par tranche d'effectif ressort la prédominance d'entités très petites (TPE) ne dépassant pas 9 salariés, constituant 97,43% du total de 16 018 nouvelles entités enregistrées au 1^{er} semestre 2012. La création de véritables moyennes entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés est assez faible, seul 41 entreprises relèvent en fait de cette catégorie dont 10 actives dans le secteur BTPH.

Au niveau du service industriel, il est enregistré la création de 1 993 entreprises dont 1 941 sont des TPE et 52 ont un effectif de plus de 10 salariés et seul 4 d'entre elles ont un effectif supérieur à 50 agents. Alors que pour l'agriculture et la pêche on note que sur 136 entités créées, 131 d'entre elles emploient un effectif de moins de 10 salariés. Même chose pour les services liés aux industries ou environ 85,29% des entités de ce secteur emploient moins de 10 salariés (Tableau N°).

Tableau N°14 : Mouvement des PME privées par tranches d'effectif

Secteurs d'activité	Très petite Entreprise privée (1 à 9 salariés)	Petite entreprise privée (10 à 49 salariés)	Moyenne Entreprise privée (50 à 250 salariés)	Nombre De PME
Services	9 569	136	27	9 732
En %	98,33%	1,40%	0,28%	
BTPH	3 937	176	10	4 123
En %	95,49%	4,27%	0,24%	
Industries	1 941	48	4	1 993
En %	97,39%	2,41%	0,20%	
Agriculture et pêche	131	5	0	136
En %	96,32%	3,68%	0,00%	
Services liés aux industries	29	5	0	34
En %	85,29%	14,71%	0,00%	
Total	15 607	370	41	16 018
En %	97,43%	2,31%	0,26%	

Source : Etabli par l'auteur à partir des données du Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20, Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Mars 2012.

Suivant les statistiques disponibles par l'ANDI, on note que les projets d'investissement enregistrés et les emplois créés durant la période du 1^{er} semestre 2012 se présentent selon le tableau suivant :

Tableau N°15 : Tableau comparatifs des Projets d'investissement déclarés par Secteur d'activité (1^{er} semestre 2011 - 1^{er} semestre 2012)

Projets déclarés	Secteur d'activité	Transport	BTPH	Industries	Services	Tourisme	Santé	Agriculture	Total
	1 ^{er} semestre 2011	2190	751	500	456	29	37	5	3968
	1 ^{er} semestre 2012	2223	775	608	516	93	38	22	4275
	Part (%)	52,00	18,13	14,22	12,07	2,18	0,89	0,51	100
	Evolution (%)	1,51	3,20	21,60	13,16	220,69	2,70	340	7,74

Emplois	1 ^{er} semestre 2011	9499	11714	19701	5357	11151	600	169	58191
	1 ^{er} semestre 2012	7804	12602	17423	3797	4382	810	222	47040
	Part (%)	16,59	26,79	37,04	8,07	9,32	1,72	0,47	100

Source : Établi par l'auteur à partir des données du Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20, Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Mars 2012.

Suivant les données du tableau précédent en remarque que la majorité des projets a été le fait du secteur des transports avec 52% du nombre total des projets déclarés par l'ANDI ; ce secteur cumule 7 804 emplois soit 16,59% de l'emploi global. Par contre le secteur de l'industrie représente 14,22% des projets et enregistre 37,04% des emplois déclarés. En comparaison avec le 1^{er} semestre 2011, on remarque que les projets déclarés ont augmentés de 7,74%

En termes de valeur ajoutée en constate à travers le tableau n° ci-dessous que les sept secteurs contribuent d'une façon progressive dans la valeur ajoutée mais avec des degrés différents. Le commerce les BTP et l'agriculture occupent la première position (2010).

Tableau N°16 : Evolution de la valeur ajoutée durant la période 2006-2012

VA : la valeur ajoutée en Mds DA

Secteur d'activités	2006	2007	2008	2009	2010
Agriculture	641,29	704,19	711,75	926,37	1 015,19
BTP	610,07	732,71	869,99	1 000,05	1 071,75
Transport	743,53	830,07	863,57	914,36	988,03
Services	64,24	71,71	84,04	98,58	122,37
Tourisme	75,2	80,75	91,18	105,45	114,39
Industrie	148,59	254,51	166,69	190,1	200,12
Commerce	728,37	833	1 003,2	1 151,62	1 279,47
Total	3 065,29	3 506.94	3 790.42	4 386.53	4 791.32

Source : Etabli par l'auteur à partir des données du Bulletin d'Information Statistique de la PME N° 20, Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Mars 2012.

Conclusion

L'essor du secteur privé en Algérie ces deux dernières décennies est l'un des révélateurs du changement d'orientation et de structure de l'économie algérienne. L'entreprise privée intervient pour près 55% de la valeur ajoutée. Le nombre de PME ne cesse de s'accroître, malgré les difficultés liées à l'environnement de l'entreprise, notamment les lourdeurs administratives et bancaires. Le nombre total des PME (tous statuts confondus) est estimé à 687 386 entreprises avec un emploi total de 1 776 461 en fin juin 2012.

En termes de garanties consenties, on remarque que la majorité des projets d'investissement garantis depuis 2004 ont été de type extension représentant un taux de 48% des projets garantis par le FGAR. On note aussi que 51% du nombre cumulés des projets garanties ont été domiciliés dans la région centre. La région Est vient en 2^{ème} position avec 25% des projets des projets garantis. Alger domine avec 29,9%.

En ce qui concerne la CGCI-PME, on note une concentration en matière de flux de dossiers sur trois filières principales, BTPH, Transport et Industrie, qui représente à elles seules près de 92% des projets garantis. En termes financiers, les secteurs, industrie et BTPH représentent respectivement 53% et 31%. Cette géographie de la garantie met en évidence les régions à plus ou moins fortes potentialités économiques et favorisant plus ou moins l'investissement des PME. Les régions Est et Centre occupent la pole position avec respectivement 40% et 35%.

L'étude a aboutie au résultat que les PME, spécifiquement les PME privées, ont réalisé des performances en matière de la croissance de l'emploi et ont contribué à la création de la valeur ajoutée. De manière générale on peut considérer que les PME algériennes ont contribué à réaliser certains objectif de façon partielle, surtout en matière de création d'emplois, mais elles sont loin d'arriver aux objectifs stratégiques, ce qui nécessite plus d'efforts et de soutien à ce niveau.

Liste Bibliographique :

- L'Algérie a adoptée la Charte de Bologne sur le PME en juin 2000 et défini la PME comme suis : « La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars ».
- Loi N° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (P.M.E), chapitre II Art. 4, Journal Officiel de la République Algérienne (JORA) N° 77 du 15 décembre 2001.
- Bulletin veille de la PME N°3, 30/03/2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz.
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, www.mipmepi.gov.dz, consulté le 24/01/2013 à 14h.
- Bulletin d'Information Statistique de la PME N°21, Données du 1er Semestre 2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz
- Bulletin veille de la PME N°2 du 15 mars 2012, Ministère de l'industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. www.mipmepi.gov.dz